

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et treize avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, R BAUER, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de K ESSAYAR et MF TASTEVIN), B PERRUSSET, E ROCHE (proc de I NGUYEN), J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTHONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIELHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Procurations : 6

Votants : 47

Absents : 3

Date de convocation : 07/04/2021

Secrétaire de séance : A BEL

Absents : J SEBASTIEN, S GENEST, et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA, O BOISSIN.

Objet : Compte administratif 2020 de la Communauté de Communes du Budget Principal du Bassin d'Aubenas.

L'arrêté des comptes de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas est constitué par le vote du conseil communautaire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, du compte administratif, après production par le comptable du compte de gestion.

Après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses réalisées au compte de gestion et au compte administratif 2020, constatées que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide D'APPROUVER le compte administratif 2020 dont les résultats s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	26 113 617.56 €	
Dépenses	25 510 501.00 €	
Excédent de fonctionnement de l'exercice		603 116.56 €

Section d'investissement :

Recettes	5 644 718.49 €	
Dépenses	5 549 623.32 €	
Excédent d'investissement de l'exercice		95 095.17 €

Restes à réaliser :

Recettes 3 034 340.29 €
Dépenses 2 316 181.55 €

Résultats définitifs

Excédent de fonctionnement reporté 656 320.23 €
Erreur matérielle sur le résultat reporté de 2019 de - 0,06 €
Excédent de fonctionnement reporté corrigé 656 320.17 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 603 116.56 €

Résultat de clôture de fonctionnement 2020 1 259 436.73 €

Déficit d'investissement antérieur reporté - 488 224.05 €
Excédent d'investissement de l'exercice 95 095.17 €

Résultat de clôture d'investissement 2020 - 393 128.88 €

- DIT que le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 1 259 436.73 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 14 avril 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210413-DEL13042021-05-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021